

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 5 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-119	Convention d'objectifs et de moyens entre Monts d'Arrée Communauté et l'ALECOB 2025-2027

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHES

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

**PLOUYE :** Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

**Secrétaire de séance :** Annie SALMAS

Rapporteur : Mickaël TOULLEC

**L'association ALECOB**, créée en 1999, pilote et anime depuis plusieurs années divers programmes sur le COB en lien avec les thématiques de la rénovation de l'habitat et des transitions écologiques. L'ALECOB est homologuée **Espace Conseil France Rénov'** (ECFR) pour les cinq EPCI du Centre Ouest Bretagne. A ce titre, l'association :

- ➔ Mène des actions de dynamique territoriale en direction des ménages, des publics prioritaires, des professionnels... sur les champs liés à l'habitat privé ;
- ➔ Informe, conseille et oriente les habitants dans leur projet de rénovation de l'habitat ayant trait à l'énergie, l'autonomie, le mal logement... Publics cibles : propriétaires occupants, bailleurs, co-propriétaires. L'ALECOB réalise également au cas par cas un travail de pré-accompagnement des propriétaires (conseil renforcé) pour certains projets complexes.

De son côté, dans le cadre de sa compétence logement, **Monts d'Arrée Communauté** mène une politique visant à améliorer les conditions de vie de ses habitants, au travers notamment de sa participation ou du pilotage de divers programmes (OPAH, co-financement des frais d'AMO lors d'un dépôt de dossier à l'ANAH, rénovation énergétique des logements sociaux communautaires, conventionnement avec l'ADIL, avec les Compagnons Bâisseurs...).

Concernant l'habitat privé, l'objectif pour **Monts d'Arrée Communauté** est de répondre aux enjeux locaux visant :

- ✓ Une rénovation énergétique de qualité des logements privés et la lutte contre la précarité énergétique ;
- ✓ Une meilleure mise en accessibilité des logements ;
- ✓ A vivre dans un logement décent ;
- ✓ A bénéficier et développer de logements locatifs de qualité.

L'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) animé par l'ALECOB (3 emplois), était jusqu'à présent principalement financé par un programme national dont le financement s'arrête au 31 décembre 2024. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les missions de l'ECFR sont à déployer au travers d'un nouveau dispositif créé par l'ANAH : le Service Public de la Rénovation de l'Habitat via la mise en place d'un Pacte Territorial France Rénov'. Ce Pacte Territorial, avec des volets obligatoires et optionnels, prend forme au travers une convention Programme d'Intérêt Général (PIG) liant les EPCI et l'ANAH.

Aussi, considérant les missions et le projet portés par l'ALECOB, **l'association a proposé à **Monts d'Arrée Communauté** d'apporter son expertise afin de contribuer au déploiement des missions socles obligatoires du Pacte Territorial France Rénov', à savoir :**

**1/** Les missions du volet relatif à la dynamique territoriale : actions de mobilisation des ménages, des publics prioritaires et des professionnels ;

**2/** Les missions du volet relatif à l'information, l'orientation, le conseil et le pré-accompagnement des habitants du territoire pour leurs projets de rénovation d'habitat (rénovation énergétique, adaptation des logements, lutte contre l'habitat indigne).

Publics cibles : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, co-propriétaires.

Considérant que le projet de l'ALECOB s'inscrit dans le cadre de la politique publique ci-dessus rappelée et présentant à ce titre un caractère d'intérêt général, il est proposé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre **Monts d'Arrée Communauté** et l'ALECOB pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (cf. convention en annexe).

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions sur le territoire communautaire, **Monts d'Arrée Communauté** contribuerait aux moyens financiers de l'association par l'octroi de trois subventions annuelles dont le montant est fixé, au maximum, à :

- 21 589 € pour l'année 2025
- 22 020 € pour l'année 2026
- 22 460 € pour l'année 2027

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20241126-2024119-DE

Il est précisé dans la convention que si l'ALECOB perçoit directement d'autres subventions pour les mêmes missions inscrites dans la présente convention, le montant alloué par Monts d'Arrée Communauté à l'ALECOB en sera d'autant réduit.

A noter que, dans le cadre de la prochaine convention Pacte Territorial France Rénov' signée entre Monts d'Arrée Communauté, l'ANAH et l'Etat, les missions facturées à Monts d'Arrée Communauté par ses partenaires - dont l'ALECOB - seront subventionnées à 50 % par l'ANAH.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 novembre 2024,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre Monts d'Arrée Communauté et l'ALECOB
- D'autoriser le Président à signer cette convention d'une durée de 3 ans (1<sup>er</sup> janvier 2025 – 31 décembre 2027).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 28 novembre 2024

